

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p>Encaissement du chèque de redevance assainissement du 1^{er} semestre 2014 budget 327</p>		
Délibération N° 2014/45					
Affichée le 19 juin 2014					
<p>Monsieur Le Maire présente un chèque émanant de la société « Eaux de Normandie », 37 rue Raymond DUFLO, 76153 MAROMME CEDEX, pour un montant de 5 833.25 € (cinq mille huit cent trente-trois euros et vingt-cinq centimes) correspondant à la redevance assainissement du premier semestre 2014 et représentant le reversement de la surtaxe à la Commune de Chandai.</p> <p>Il demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Monsieur Le Maire à encaisser, sur le budget 327 assainissement, ce chèque de 5 833.25 € relatif à la redevance assainissement, à l'imputation 70611, chapitre 70. - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p>Délibération N° 2014/46</p> <p>Affichée le 19 juin 2014</p>		
<p>Encaissement des chèques en remboursement du sinistre sur les feux tricolores</p>					
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le 23 février dernier, un automobiliste a percuté les feux tricolores et autres panneaux de signalisation route de Bourth. Monsieur Le Maire précise que le nécessaire a été fait auprès de l'assurance GROUPAMA, qu'un expert s'est déplacé, que la compagnie d'assurances a décidé d'indemniser la commune de Chandai pour la somme de 1681.20 € TTC soit 100 % du montant des devis présentés, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès maintenant, un premier chèque de 1486.62 €, - un second de 137 € suite à l'obtention du recours à l'encontre de l'automobiliste responsable, - un dernier chèque de 194.58 € sur présentation des factures acquittées <p>Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement de ces chèques.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'accepter l'encaissement de ces deux chèques émanant de GROUPAMA, - Charge Monsieur Le Maire de les encaisser sur le budget 2014 de la commune 325, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération, <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p>Délibération N° 2014/47</p> <p>Affichée le 19 juin 2014</p>		
Délibération N° 2014/47					
Affichée le 19 juin 2014					
<p>Travaux de branchement eaux usées Ld Les Rochers propriété LANCHARD GENDRON</p>					
<p>Monsieur Le Maire expose, au Conseil Municipal, qu'une construction d'une habitation est en cours rue de la Gibonnière, « Les Rochers ». Il convient donc de réaliser des travaux de branchement des eaux usées au réseau collectif, sur le domaine public, à la charge de la commune. Il donne lecture du devis N° 104757 GL/CM émanant de la société Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, Rue de Roglain, 72610 ARCONNAY, relatifs à ces travaux de branchement, d'un montant de 2 830 € HT soit 3 396 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de faire effectuer les travaux de branchement des eaux usées au réseau collectif, sur le domaine public, rue de la Gibonnière, « Les Rochers », pour le branchement de cette maison selon le devis cité en référence, ci-dessus, - Accepte le devis N°104757 GL/CM, de l'entreprise « TPL, Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, 72610 ARCONNAY, pour un montant de 2 830 € HT, soit 3 396 € TTC, - Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Assainissement 327 », exercice 2014, au chapitre 21 imputation 21532, opération 21, - Charge Monsieur Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p>Délibération N° 2014/48</p> <p>Affichée le 19 juin 2014</p>		
			<p>Extension du réseau d'eaux pluviales rue de l'Ancienne Poste</p>		
<p>Monsieur Le Maire expose, au Conseil Municipal, que rue de l'ancienne poste, lors de fortes pluies comme il a été le cas dernièrement, des maisons se trouvent inondées à cause des infrastructures insuffisantes pour absorber un débit d'eau important. Il propose de réaliser une extension du réseau des eaux pluviales. Il donne lecture du devis N° 104758 GL/CM émanant de la société Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, Rue de Roglain, 72610 ARCONNAY, relatifs à ces travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales, d'un montant de 2 839 € HT soit 3 406.80 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide la réalisation d'une extension du réseau d'eaux pluviales, rue de l'Ancienne Poste, selon le devis cité en référence, ci-dessus, - Accepte le devis N°104758 GL/CM, de l'entreprise « TPL, Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, 72610 ARCONNAY, pour un montant de 2 839 € HT soit 3 406.80 € TTC, - Dit que cette dépense d'investissement sera mandatée au budget principal 325, exercice 2014, au chapitre 21 imputation 21538, opération 112, - Charge Monsieur Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			Elections des délégués SDCEO		
Délibération N° 2014/49					
Affichée le 19 juin 2014					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014/30 relative à l'élection des délégués des commissions et syndicats.

Il précise que pour le SDCEO (syndicat de l'énergie de l'Orne) Monsieur Sylvain GANDAIS a été élu délégué titulaire. Il donne lecture d'un courrier du SDCEO demandant au plus vite la délibération validée par la sous préfecture désignant le délégué titulaire et suppléant.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par un vote à main levée.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, - N'émet aucune opposition au vote à main levée et procède à l'élection dont le résultat est le suivant : Monsieur Serge GODARD est élu délégué suppléant du SDCEO. Le Conseil Municipal dit que cette délibération complète la délibération 2014/30, - Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération au SDCEO et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 19 juin 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON. Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN. M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			Elections des délégués des commissions de la CDC du Pays de L'Aigle et de la Marche		
Délibération N° 2014/50					
Affichée le 19 juin 2014					
<p>Monsieur Le Maire rappelle que lors du tour de table de la dernière réunion de conseil municipal, une liste des délégués de la commune de Chandai pour siéger aux commissions de la CDC Des Pays de L'Aigle et de la Marche a été dressée.</p> <p>Monsieur Le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération pour valider cette liste ainsi établie. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer par un vote à main levée.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, - N'émet aucune opposition au vote à main levée et procède à l'élection des délégués de la commune de Chandai pour siéger aux commissions de la CDC Des Pays de L'Aigle et de la Marche comme suit :</p>					
COMMISSIONS		Délégué Titulaire		Délégué Suppléant	
SMIRTOM		CAPPELAERE Magdaléna GODARD Serge		FAUSSABRY André BOUILLAULT Guy	
ECONOMIE		GANDAI Sylvain		GODARD Serge	
VOIRIE BATIMENT		GODARD Serge		LESOURD Thierry	
AFFAIRES SCOLAIRES		CRESPIEN Cyril		BOUILLAULT Guy	
AMENAGEMENT		GANDAI Sylvain		CAPPELAERE Magdaléna	
SPORT		CRESPIEN Cyril		GANDAI Sylvain	
TOURISME ET CULTUREL		COLOMBEL Stéphanie		BOUILLAULT Guy	
Délégué et coordonnateur technique		GANDAI Sylvain		GODARD Serge	
<p>Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération à la CDC des Pays de l'Aigle et de La Marche et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON. Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN. M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			remboursement de salaire d'un agent communal suite à reclassement de CMO en CLM		
Délibération N° 2014/51					
Affichée le 19 juin 2014					
<p>Monsieur Le Maire informe qu'un agent communal est en congé maladie depuis août 2013. Or, le Comité Médical Départemental, dans sa séance du 26 mars 2014, a reclassé les congés de maladie ordinaire de cet agent en congés de longue maladie pour la période du 23 août 2013 au 22 mai 2014.</p> <p>Monsieur Le Maire explique que suite à cette décision avec effet rétroactif, l'agent doit être rémunéré à demi traitement et par conséquent ce dernier est contraint de rembourser la commune de Chandai du trop perçu pour cette période.</p> <p>Monsieur Le Maire indique qu'il a rencontré l'agent afin de convenir d'un échéancier de remboursement pour le montant total de 2 204.70 € de salaire brut. Il donne lecture de la demande d'échéancier signé par l'agent pour un montant de trois cent euros de salaire brut par mois jusqu'à épuisement de la somme due et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, Considérant la situation médicale et financière de l'agent,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte l'étalement du remboursement de salaire tel que proposé par l'agent communal, soit 300 euros de salaire brut par mois, jusqu'à apurement de la dette, soit 2 204.70 € de salaire brut, - Charge Monsieur Le Maire d'informer l'agent communal de cette acceptation d'échéancier, de transmettre cette délibération à la trésorerie et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON. Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIN. M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			Subvention exceptionnelle		
Délibération N° 2014/52					
Affichée le 19 juin 2014					

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2014/40 attribuant 4730 € de subventions aux divers clubs et associations. Il donne lecture de deux nouvelles demandes de subventions et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal :
- **Décide le versement de deux subventions supplémentaires pour l'année 2014, au compte 6574, comme suit :**

Désignation de l'Association	Montant attribué
Foyer socio culturel du collège Molière : séjour d'activités physiques en plein air à Dives sur Mer pour reversement aux familles des enfants suivants : ROUGÉ Ludivine, SAINT-DENIS Quentin, DOITEAU Romain, LE GUERN Tom, MAUBOUSSIN François, VERLOES Dylan, JACQUES Timon, SUAZÉ Anthony	25 € par enfant, soit 8 x 25€ = 200 €
Association sportive du collège Molière : Championnat de France de lutte : Pour deux enfants : NORTIER Romain et DOITEAU Romain	25 € par enfant, soit 2 x 25€ = 50 €
Total des subventions supplémentaires à verser	250 €

- **prend note qu'une décision modificative doit être effectuée pour permettre le versement de ces subventions,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative au versement de ces subventions et à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.		
15	11	11			
Date de Convocation			Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIN. M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
06 juin 2014					
Délibération N° 2014/53			Décision Modificative n°1 du budget principal 325		
Affichée le 19 juin 2014					

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir verser une subvention supplémentaire de 250 € (délibération 2014/52), il propose d'effectuer une décision modificative pour la somme de 250 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, -Décide, d'effectuer la décision modificative N°1 du Budget Primitif 325 année 2014 comme suit :

Chapitre : 022 Compte débité : 022 « dépenses imprévues de fonctionnement »	- 250 €
Chapitre : 65 Compte débité : 022 2°) Compte crédité : 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »	+ 250 €

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer la décision modificative ainsi que toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 19 juin 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p align="center">Achat et hose de quatre blocs hortens alvéolaires pour le restaurant scolaire</p>		
Délibération N° 2014/54					
Affichée le 19 juin 2014					
<p>Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire, des travaux de fourniture et pose de quatre blocs portes alvéolaires s'avèrent nécessaires.</p> <p>Il donne lecture du devis n°2008776 de la SARL P.PREEL, 8 avenue de l'Europe, 27580 BOURTH, relatif aux travaux cités ci-dessus, pour un montant de 482 € HT soit 578.40 € TTC, au taux de TVA en vigueur et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits dans les restes à réaliser du budget principal 325, au chapitre 23, imputation 2313, opération 064, - Décide de faire effectuer les travaux de fourniture et pose de quatre blocs portes alvéolaires tels que présentés dans le devis n°2008775 de la SARL P.PREEL, - Accepte le devis n°2008776 de la SARL P.PREEL, relatif à la fourniture et pose de quatre blocs portes alvéolaires, pour un montant de 482 € HT soit 578.40 € TTC, au taux de TVA en vigueur, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p align="center">Indemnités</p> <p align="center">hour le gardiennage de l'Eglise</p> <p align="center">hour l'année 2014</p>		
Délibération N° 2014/55					
Affichée le 19 juin 2014					

Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, de la circulaire Préfectorale, relative au montant des indemnités annuelles allouées par les Communes, aux personnes affectataires des Eglises Communales, qui en assurent le gardiennage. Il rappelle que le gardiennage de l'Eglise de Chandai est effectué par un prêtre non résidant. Il informe que ce montant reste inchangé depuis 2012 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exhosé entendu, et ahrès en avoir délibéré, A l'unanimité,
Le Conseil Municihal,

- **Décide le versement d'une indemnité de gardiennage de l'Eglise au titre de l'année 2014,**
- **Décide d'inscrire cette déhense en 2014, au budget hrincihal « 325 Commune », à l'imhutation 6282 du cpahitre 011,**
- **Fixe le montant de cette indemnité annuelle à 119.55 euros, hour l'année 2014,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer le versement de cette indemnité à l'association diocésaine de Sées - Paroisse Saint Martin en Ouche, 30 rue des Emangeards, 61300 L'AIGLE, hour l'année 2014 et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la hrésente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 19 juin 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 13 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : M. Frédéric CHATELLIER, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>M. Guy BOUILLAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	11	11			
Date de Convocation					
06 juin 2014			<p align="center">Dissolution</p> <p align="center">De l'association du restaurant scolaire</p>		
Délibération N° 2014/56					
Affichée le 19 juin 2014					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au premier septembre 2014 la compétence scolaire sera reprise par la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche. Il propose de mettre en sommeil l'association du restaurant scolaire de Chandai et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p align="center">L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité,</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide la mise en sommeil de l'association du restaurant scolaire de Chandai, à compter du 1^{er} septembre 2014,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 19 juin 2014, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 19 juin 2014.***